



COMITÉ TECHNIQUE DU 15 FEVRIER 2023 COMPTE RENDU

SUIVI DE CT

IVSL/ICCVL et avantage familial

ISVL/ICCVL

Suite aux annonces au CT du 13 décembre, l'enveloppe n'a toujours pas été amendée des 3 millions d'euros indispensables au rebasage des montants (leur revalorisation annuelle en fonction de plusieurs critères dont principalement celui du logement et du coût de la vie). La FSU a quitté le groupe de travail le 26 janvier car il n'est pas envisageable de travailler dans ce contexte indigent. Le Directeur Général indique que, si l'arrêté n'est pas encore paru, c'est parce qu'il continue de se battre pour obtenir l'augmentation de l'enveloppe, qu'il a demandée officiellement à la direction du budget. Compte tenu de la chute brutale de l'euro et de la hausse des prix, il y a un besoin reconnu. La FSU remercie le DG pour son engagement et lui exprime à nouveau l'immense attente des personnels sur ce sujet.

Avantage Familial

La FSU rappelle que la question reste entière sur le travail de fond demandé depuis plusieurs années. De plus, cette année la publication très tardive de l'arrêté a mis les collègues dans une situation intolérable. Pour certains, ils-elles ont dû avancer depuis septembre la différence entre les frais de scolarité et la somme réellement perçue, pour d'autres, ils-elles doivent rembourser un trop perçu.

Dans certains pays, l'AF ne couvre plus les frais de scolarité. C'est pourquoi, puisque le décret 2022-22 qui prévoit un montant de l'AF au moins égal à celui des frais de scolarité n'est pas respecté, **la FSU appelle dans un premier temps les personnels concernés à ne verser aux établissements que ce qu'ils reçoivent réellement (déduction faite des prélèvements sociaux)**. Sans planification d'un groupe de travail avec un projet de réforme, appuyé sur une véritable assise financière, nous appellerions les personnels à stopper tout versement. Nous avons conscience des difficultés que cela posera aux gestionnaires de l'Agence.

Par ailleurs la FSU intervient sur la **situation au Liban** où l'arrêté marque une baisse significative de l'avantage familial : les sommes réclamées sont très importantes, les collègues vont faire un recours gracieux pour demander des délais plus acceptables. Les personnels ne sont en rien responsables de la parution tardive de l'arrêté. L'Agence doit mettre en place un mécanisme qui permette de les prévenir quand la baisse risque d'avoir des incidences budgétaires aussi importantes. L'Agence répond que la réflexion est en cours et que la refonte de l'avantage familial fera l'objet d'un groupe de travail. Elle dit avoir entendu la demande de la FSU de prévoir un mécanisme d'alerte et va réfléchir à une solution.

Rémunération +3,5% des contractuels

La FSU se félicite de cette augmentation, revendiquée par l'ensemble des OS, qui représente l'équivalent de la revalorisation mise en place dans la Fonction publique. Les 35 personnels concernés n'avaient pas pu en bénéficier car la tutelle refusait de l'appliquer à leurs contrats forfaitaires non indicés. Nous nous assurons qu'elle est bien rétroactive.

Pour autant, pour la FSU **d'autres chantiers rémunérations des personnels de centrale doivent être travaillés sans attendre, à savoir :**

- les grilles salariales des contractuels
- l'abandon du gel de l'avancement des personnels détachés.

Evolutions des rémunérations des agents en centrale

La FSU revient sur cette question. Ces agents n'ont pas pu bénéficier de la revalorisation de 20 % décidée par la tutelle, malgré 4 réunions sur ce thème avec la direction du budget et le MEAE. En effet, ce qui s'applique à une tutelle ne s'applique pas de droit à l'ensemble des opérateurs qu'elle chapeaute. Cependant, une avancée majeure a été actée concernant les personnels de centrale : ils pourront enfin bénéficier de promotions de grade en cours de contrat. Du reste, il ne s'agit ni plus ni moins que de l'application du droit.

De nombreux chantiers sont ouverts, en particulier portant sur la volonté de faire évoluer le statut des agents de centrale vers un détachement classique, de sorte que les règles de rémunération les concernant ne soient plus fixées seulement par leur contrat mais selon les règles usuelles des détachements. La tutelle a accepté le principe de ce changement. La FSU prendra toute sa part dans ces travaux.

Rémunérations des actions de formation en secourisme

Suite au cadrage opéré par l'Agence sans aucune concertation préalable, une très grande majorité de formateur-trices secourisme du réseau a exprimé son désir de voir s'ouvrir de véritables discussions pour arriver à un consensus et ainsi éviter tout blocages des actions de formation. Une pétition signée par une très grande majorité des formateurs-trices du réseau porte sur la nécessité d'associer les représentants des personnels à de véritables discussions, et l'Agence ne répond toujours pas à cette demande élémentaire de dialogue social. Cette centaine de collègues s'est engagée dans les actions de secourisme pendant des années et ne mérite pas ça.

Le DG déclare qu'il fera une réponse écrite à cette pétition et qu'il apportera des réponses complémentaires dans ce cadre. La FSU insiste et répète que les collègues demandent simplement qu'un dialogue soit instauré avec les représentants. Elle sera très vigilante quant au contenu de la réponse écrite à venir du Directeur Général.

Bolivie

La FSU demande un point sur la situation au lycée franco-bolivien Alcide d'Orbigny. La réponse de l'Agence semble indiquer que la situation s'améliore l'IEN, suite aux entretiens que le chef de secteur et le DRH ont menés avec le directeur de l'école.

Internat de Meknès

Pour la troisième fois la FSU intervient dans cette instance au sujet de la question des frais d'internat pour les collègues détachés de Fès qui doivent mettre leurs enfants à l'internat à Meknès. La FSU insiste et demande une analyse financière de la part de l'Agence.

Dakar

La FSU demande à nouveau un point sur la mise en conformité de l'établissement de Dakar avec la circulaire n° 515. Elle remercie le secteur pour les informations qu'il nous apporte, car localement il n'y en a pas. Il n'y a pas eu de réunion de dialogue social depuis un an. Il s'agit tout de même d'un EGD, d'une des vitrines de la gouvernance locale de l'Agence, qui se doit d'être exemplaire dans le respect des textes de l'AEFE (en l'occurrence ceux s'appliquant aux personnels de droit local), de leur esprit tout autant que de leur lettre.

Un dialogue social est annoncé sur un accord cadre d'établissement en février. Les personnels et la FSU attendent une programmation volontariste, et un passage final devant la CCPL en vertu de la circulaire n° 515. Les personnels comme la FSU attendent que l'accord cadre soit réellement discuté, de manière ouverte et constructive. A cet égard, nous alertons solennellement l'Agence sur la posture extrêmement raide du chef d'établissement. Ce n'est pas là une attitude de dialogue et la voie pour sortir par le haut de situations héritées.

Vietnam

La situation des visas évolue de jour en jour, mais ce 15 février 7 collègues du lycée d'Hô-Chi-Minh ville n'avaient pas reçu d'extensions de visas exceptionnels. La réponse apportée par l'Agence est à moyen voire long terme (prestataire de service, accord bilatéral), mais pour la FSU l'urgence concerne les collègues qui sont en situation irrégulière au Vietnam. Cela signifie pour eux l'impossibilité de se déplacer, d'accéder au compte en banque, de conduire, de bénéficier d'une protection sociale pour eux et leurs ayant-droits, le risque de confiscation du passeport, d'amende... Les personnels sont désemparés, en situation d'insécurité et de stress personnel et familial. Le problème est récurrent et va se reproduire dans les semaines à venir pour de nouveaux collègues. Il concerne les deux établissements à gestion directe du pays, il est troublant que la résolution soit intervenue pour le lycée d'Hanoi et pas celui d'Ho-Chi-Minh ville. La FSU a alerté l'Agence pour une intervention au plus haut niveau, plus que jamais elle est indispensable. Le DG répond que l'Agence ne peut aller plus loin que l'autorisation d'absence pour les collègues. Il est en liaison directe avec l'ambassadeur et les efforts du poste se poursuivent.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN